

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7311332101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7311332101>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 décembre 2022** sur **Actu.fr - Gazette du Morbihan**
Pour le département : **56 - MORBIHAN**

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Aurélie HOUITTE soussignée, Notaire en l'Office de Maître Didier PINCEMIN, Notaire à PLEMET (22210), le 22 novembre 2022.

Enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT SAINT BRIEUC Le 24/11/2022

Dossier 2022 00153892 Référence 2204P01 2022N02618
La société dénommée D'UN FIL A L'AUTRE, Société à responsabilité limitée au capital de 108000.00 EUROS, ayant son siège social à SAINT AGATHON (22200), 20, avenue de l'Hippodrome, identifiée au SIREN sous le numéro 434627741 et immatriculée au RCS de SAINT-BRIEUC..

A vendu à :

La société dénommée SAX 7, Société à responsabilité limitée au capital de 8000 EUROS, ayant son siège social à AURAY (56400), 1, rue du Lait, identifiée au SIREN sous le numéro 900291642 et immatriculée au RCS de LORIENT.

Un fonds de commerce de vente au détail d'habillement exploité à AURAY (56400) 1, rue du Lait, pour lequel le cédant est identifié au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de LORIENT (56100) sous le numéro 434 627 741 et sous le numéro SIRET 434 627 741 00052 - code APE 4771Z et exploité sous le nom commercial « TOUT COMPTE FAIT » et sous l'enseigne « DU PAREIL AU MEME ».

Moyennant le prix de : DOUZE MILLE EUROS (12 000,00 €). Ce prix s'appliquant aux éléments incorporels pour 2 000,00 € et aux éléments corporels pour 10 000,00 €.

La date de jouissance est à compter rétroactivement du 28 juin 2021.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'étude de Maître GUILLOU, notaire à PONTIVY (56300), 61 rue Nationale, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

